



GROUPE FRUCTI-ASSURANCE
54, avenue des Près le Roi, 18230 SAINT DOULCHARD
02.48.70.29.92

Impôt: la vérité sur le coût de la suppression de l'ISF

04/07/2016

Promise par la droite, la fin de l'impôt sur la fortune inquiète les PME et les associations de philanthropie, grandes bénéficiaires des niches fiscales
Déclaration d'ISF. Si l'impôt venait à disparaître, les bénéficiaires des dispositifs de réduction militent pour leur transfert vers l'impôt sur le revenu, où ils existent déjà, mais sont moins avantageuses. Si l'impôt venait à disparaître, les bénéficiaires des dispositifs de réduction militent pour leur transfert vers l'impôt sur le revenu, où ils existent déjà, mais sont moins avantageuses.

A en croire les candidats de droite à la présidentielle, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) vit ses dernières heures. « Absurdité économique » pour Alain Juppé, « singularité archaïque » pour Nicolas Sarkozy, « contraire à l'intérêt national » pour François Fillon, « stupide » pour Bruno Le Maire, les ténors de l'opposition jurent de supprimer ce totem fiscal s'ils accèdent à l'Élysée. Quitte à se priver d'une recette de 5,4 milliards d'euros. La controverse autour de l'ISF tourne en boucle depuis sa création par François Mitterrand en 1982. Le patronat, les milieux du business et, maintenant, les politiques de droite le fustigent comme un impôt punitif et contre-productif qui pousse les riches à l'exil et à investir ailleurs, appauvrissant la France et nuisant à sa compétitivité. D'autant que quasiment tous les autres pays ont, au fil du temps, aboli cette taxation. La gauche, suivie par l'opinion publique, le défend comme un outil de justice fiscale qui permet de réduire les inégalités.

Deux réductions majeures

Emmanuel Macron s'est cependant démarqué, avouant qu'il trouvait l'ISF décourageant pour les entrepreneurs, et préférant « taxer la rente » via les droits de succession. Et si le chef du gouvernement, Manuel Valls, a recadré son ministre de l'Économie, il avait lui-même proposé « sans tabou » de ratiboiser l'impôt lors de la primaire socialiste, en 2011.

« La suppression de l'ISF semble être devenue un passage obligé pour obtenir le brevet de libéralisme, mais gare au message antisocial, avertit cependant l'ex-ministre des Finances Alain Madelin. Cet impôt est mauvais, mais on pourrait se contenter de l'aménager grâce à des incitations fiscales mieux ciblées, pour orienter l'argent vers l'investissement productif. » De fait, la loi fiscale Tepa de Nicolas Sarkozy en 2007 a déjà créé deux possibilités de réductions majeures permettant aux contribuables d'alléger la

Alain REQUIEM
Courtier en Epargne Placements et Prévoyance
06.21.59.87.58
alain.requiem@free.fr



GROUPE FRUCTI-ASSURANCE
54, avenue des Près le Roi, 18230 SAINT DOULCHARD
02.48.70.29.92

facture, et à l'Etat de soutenir des causes qui lui importent : l'une (dite « ISF-PME ») offre un discount de 50% (plafonné à 45.000 euros) pour les investissements dans les

jeunes entreprises innovantes, en direct ou via des fonds FCPI ou FIP ; l'autre (dite « ISF-dons ») permet une remise de 75% (plafonnée à 50.000 euros) pour les donations à des fondations d'utilité publique. Les acteurs dans ces deux secteurs tremblent donc et mènent déjà un lobbying discret: sans s'opposer à l'abrogation de l'ISF, du ressort des politiques, ils demandent que le bébé ne soit pas jeté avec l'eau du bain.

Incitations décisives

Ainsi, l'ISF-PME permet de récolter 1 milliard d'euros par an, irriguant environ un millier d'entreprises. « Cette carotte fiscale répond à un vrai besoin de financement d'entreprises trop petites pour entrer dans le radar des investisseurs institutionnels et des banques, plaide Laure Delahousse, déléguée générale adjointe de l'Association française de la gestion financière, regroupant les sociétés de gestion, dont celles spécialisées dans les FIP et FCPI. Les particuliers n'iraient pas vers ce type d'investissements à risque sans incitation financière. Son arrêt brutal tuerait dans l'oeuf beaucoup de projets entrepreneuriaux. » Xavier Anthonioz, patron de la société de capital-investissement 123Venture, l'un des plus gros collecteurs d'ISF-PME, renchérit: « Nous avons réussi à intéresser une frange des riches épargnants, traditionnellement conservateurs dans leurs placements, à devenir business angels, et ils se prêtent au jeu avec un ticket moyen de plus de 15 000 euros. Mais le rendement de ces actifs reste fluctuant, et sans ce bonus fiscal, les investissements seraient bien moins massifs. »

Même crainte dans le monde de la philanthropie, qui reçoit 200 millions d'euros par an au titre de l'ISF-dons. « Les dons ne vont pas s'arrêter, car la motivation des contributeurs n'est pas seulement intéressée, mais ils risquent de n'être plus aussi généreux, car, avec ce système, il coûte peu cher de donner plus », s'inquiète Charlotte Dekoker, déléguée générale adjointe d'Admical, association représentant le mécénat d'entreprise et privé, les fondations et ONG caritatives. « Nous recevons parfois de gros chèques calibrés au maximum de la déduction ISF, abonde Frédéric Théret, directeur du développement de la Fondation de France, l'une des premières qui aient bénéficié de ce type de dons. Cet impôt est si mal vécu par certains qu'ils sont prêts à déboursier plus pour ne pas l'acquitter et pouvoir choisir qui ils aident. »

Appel à une réforme plus large

Pour ne pas voir se tarir la manne, ses bénéficiaires militent pour transférer ces réductions vers l'impôt sur le revenu, où elles existent déjà, mais sont moins avantageuses, limitées notamment par le plafonnement d'utilisation des « niches »

Alain REQUIEM
Courtier en Epargne Placements et Prévoyance
06.21.59.87.58
alain.requiem@free.fr



GROUPE FRUCTI-ASSURANCE
54, avenue des Près le Roi, 18230 SAINT DOULCHARD
02.48.70.29.92

fiscales à 10.000 euros. Juppé et Fillon ont d'ailleurs déjà prévu cette compensation dans leurs programmes... qui accroîtrait le coût de l'extinction de l'ISF à plus de 6,5 milliards.

« Justifier de l'utilité d'un impôt par ses dérogations serait le degré zéro de la réflexion, tranche le fiscaliste Michel Taly. Mais au lieu de se focaliser sur l'ISF, impôt idéologique mais au poids anecdotique, il faudrait plus d'ambition pour remettre à plat toute la fiscalité du capital, très mal traitée en France. » Et rectifier les défauts de la taxe foncière, de loin le principal impôt sur le patrimoine (25 milliards d'euros de recettes), calculée sur des bases obsolètes. Ou les disparités incongrues de l'imposition des revenus du capital (dividendes, intérêts, plusvalues), confiscatoire ici, indûment dérogatoire là. Une réforme large aurait aussi l'avantage de contourner le principal coût caché, politique, de l'abolition de l'ISF : le soupçon du « cadeau aux riches ».

C'est bien cette dimension symbolique qui a dissuadé Alain Juppé, Nicolas Sarkozy et François Fillon d'oser s'y attaquer quand ils étaient au pouvoir. Nathalie Kosciusko-Morizet, seule candidate de droite à ne pas vouloir le scalp de l'ISF, s'alarme : « Si on le fait, on risque de ne pouvoir faire que cela, tant cette bataille entamera notre crédit, alors que d'autres chantiers sont bien plus prioritaires. » Car, tous les sondages l'affirment, les deux tiers des Français sont opposés à la suppression de l'ISF.

Très riches, mais pas imposés

Le Canard enchaîné a lâché une bombe le 8 juin en publiant la liste confidentielle de 50 ultrariches dont l'ISF de 2015 a été allégé de 90%. Au premier rang, Liliane Bettencourt, dont la facture de 61 millions est passée à... zéro. Comment? Grâce au plafonnement. Certes, Nicolas Sarkozy a renoncé en 2011 au bouclier fiscal instauré en 2007, qui réduisait grandement l'ISF en posant qu'un contribuable ne devait pas pouvoir être taxé (tous impôts confondus) au-delà de 50% de ses revenus. Mais ce mécanisme existait déjà avant, à 70% - introduit discrètement par Michel Rocard en 1988 - et a perduré après, relevé à 75% - suite à un arrêt du Conseil constitutionnel de 2005 jugeant que, au-delà, l'impôt devient alors « confiscatoire ».

Du coup, les grandes fortunes, vivant de la rente de leur capital, ont trouvé l'astuce : laisser l'argent (plusvalues, dividendes, assurances-vie) dans leur holding et ne se verser que le strict nécessaire pour assurer leur train de vie, afin de minorer leur revenu... et donc leur impôt. En 2012, la gauche a tenté de taxer ces revenus accumulés, mais, fin 2013, le Conseil constitutionnel a retoqué la mesure... laissant à Bercy peu de marge de manoeuvre pour rectifier l'absurdité du système.

Alain REQUIEM
Courtier en Epargne Placements et Prévoyance
06.21.59.87.58
alain.requiem@free.fr